

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/21

Etaient présents : Jean-Louis PASCAL, Ludivine LAPEBIE, Lionel ROUX, Alain BETTI, Marie-Laure TAIX, Marc BEYNET, Quentin ORCIERE

Agnès MARCELOT donne son pouvoir à Lionel ROUX  
Virginie SARRASIN donne son pouvoir Ludivine LAPEBIE  
Eric DISDIER donne son pouvoir à Marc BEYNET

Absent: Hervé SANDT

Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX

Ouverture de la séance à 20h35

Ordre du jour :

### **1) Approbation du CR du 29/07/2021**

Le compte rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers en amont du conseil. Chacun a pu en prendre connaissance en amont.

Marc BEYNET fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de syndic pour le lotissement Pré Vescal, c'est une association et qu'il n'a jamais été demandé de rétrocession. Il demande à faire modifier le compte rendu.

Lionel Roux prend note et fera modifier le compte rendu en ce sens.

Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents en tenant compte de cette modification.

### **2) Renouvellement convention déneigement et sablage pour l'année 2022**

Lionel ROUX propose aux conseillers de renouveler la convention de déneigement et de sablage pour l'hiver 2021-2022. M. Rougny, pour la deuxième année consécutive, n'augmente pas ces tarifs.

Pour rappel, le forfait de déneigement correspond à 62 heures (environ 10 passages) pour

un montant de 5 890 HT € et le forfait sablage correspond à 20 heures pour un montant de 1 800 HT €.

Compte tenu des conditions climatiques de l'hiver 2020-2021, les deux forfaits ont été dépassés.

Ludivine LAPEBIE demande à quoi sert le sablage. Alain Betti lui répond que c'est pour le verglas, on répand un mélange de sel et de gravier sur la route pour fondre la glace.

Lionel ROUX propose de laisser quelques containers remplis de graviers au bord des routes, notamment à la montée de Saint Roch et au bord de l'école comme l'année dernière.

Marc Beynet demande s'il est possible d'en mettre un au lotissement Pré Vescal. Jean-Louis PASCAL estime que ce n'est pas nécessaire car les gens ne prendront pas la peine de le faire.

Lionel ROUX propose le renouvellement des conventions.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

### **3) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020**

Lionel Roux explique que les communes qui possèdent un prestataire de service, celui-ci établit le rapport dans les autres cas, c'est à la commune de le rédiger.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau est présenté par Marie-Laure TAIX.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents

Pour information, celui sera disponible sur le site de la mairie

### **4) Tarif eau potable 2022**

Le Maire explique que le budget de l'eau est à l'équilibre et il propose donc de ne pas l'augmenter pour cette année.

Il explique également que les foyers vont avoir une forte augmentation de leurs ordures ménagères par la Communauté de Communes. Ceci étant dû à la flambée des prix d'enfouissement au Beynon.

Marc Beynet est d'accord pour ne pas augmenter.

Alain BETTI souhaite qu'il y ait une campagne de renouvellement des compteurs car les compteurs ayant plus de 15 ans ne compteraient pas la totalité de l'eau.

Marc BEYNET propose de faire un test pour voir la différence de comptabilité avec un compteur très ancien et un nouveau compteur.

Marie-Laure TAIX explique qu'il y a un compteur qui vient d'être changé au printemps dans un foyer et que nous allons comparer les consommations par rapport aux années précédentes pour voir si l'augmentation est significative.

Ludivine LAPEBIE approuve cette idée.

Les tarifs sont mis au vote sans augmentation.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité des conseillers présents.

## **5) Actualisation du loyer du presbytère T4 haut**

La date anniversaire de la révision du prix du loyer du Presbytère haut est le 01 Décembre.

Monsieur le Maire propose l'augmentation du loyer conformément à l'indice de référence du trimestre concerné. Il est donc proposé de passer d'un loyer de 410€04 à un loyer de 411€76.

La délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **6) Subvention association pour l'année 2021**

Cette année, le Club Jeunesse et Loisirs, l'Age d'or et Rando Rambaud ne demandent pas de subventions suite à une année blanche l'an dernier avec la covid.

Monsieur le Maire trouve que c'est dommage pour l'association l'Age d'or car cette association a offert des chocolats aux aînés. Marc Beynet précise que de ce fait les chocolats seront financés par le CCAS cette année.

Monsieur le Maire tient à remercier les associations pour cette décision.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes:

ACCA 200€

Elan Rambaudin 800€

et les dons suivants:

ADMR 250€

Amicale des pompiers 100€

Marc Beynet, Lionel Roux et Alain Betty ne participent pas au vote du fait de leur présence dans certaines associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité des autres conseillers présents.

### **7) Décision modificative budgétaire du budget primitif 2021**

Il est proposé par Monsieur le Maire de transférer 2 500€ de la ligne de crédit investissement "installation matériel et outillage" sur la ligne "concession et droit similaire" du budget primitif. Une ligne a également été ouverte sur l'investissement à hauteur de 50 182€.

La délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **8) Ouverture de crédit supplémentaire avant le vote des BP général et eau 2022**

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire nous propose d'ouvrir une ligne pour pouvoir anticiper les reports sur l'investissement. Cela représente 25% du reste à réaliser avant le vote du budget primitif de 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **9) Questions diverses**

Il est évoqué en questions diverses la cérémonie du 11 Novembre. L'ensemble des conseillers espère qu'il sera possible de tenir cette cérémonie. Il n'y a plus de moments conviviaux.

Séance levée à 21h45, La secrétaire de séance, Marie-Laure TAIX